

Contrat Légumes Amap « Hugues MORO », été 2018
juillet - septembre 2018: 13 semaines

REÇU – mai 2018

NOM et Prénom de l'adhérent

Adresse :

.....

.....

Tél : Mail :

S'engage en son nom à régler d'avance l'achat de légumes à **Hugues MORO** à lire et à respecter la charte.

Les chèques sont remis aux responsables du contrat légumes : **Carole Fressignac et Pascale Sibel** :

- Au moment de la signature des contrats, établis à l'ordre du producteur : **Hugues Moro**
- transmis au producteur en début de période (1 chèque).

1 panier		½ panier	
Coût unitaire	13,00 €	Coût unitaire	7,00 €
Nb de semaines	13	Nb de semaines	13
1 chèque	169,00 €	1 chèque	91,00 €
3 chèques	56 € 56 € 57 €		

Le bon fonctionnement de l'Amap dépend de la participation de chaque membre. Chaque distribution, nécessite la présence de 2 ou 3 consommateurs pendant toute sa durée : le premier pour cocher la liste de distribution, les autres pour la pesée des légumes. Un **planning établi à l'avance** sera mis en place par le responsable de distribution. **Chaque consommateur devra s'inscrire sur ce planning au moment de la signature des contrats** en fonction de ses disponibilités **et tenir ses engagements** : arrivée à 18 H 25, participation active en cours de distribution, départ une fois la distribution terminée. En cas d'empêchement de dernière minute, trouver un remplaçant et prévenir le Responsable de Distribution.

Date et signature de l'adhérent :

Signature du producteur :

Carole Fressignac et Pascale Sibel, co-relais du contrat AMAP légumes, attestent avoir reçu de M....., pour confirmation de son engagement d'achat de légumes à Hugues Moro **pour le contrat printemps 2018**,

un chèque de

Chaque membre s'engage à respecter la charte.

Distribution tous les
mardi 18h30 à 19h30 au BIALÉ à partir du 3 juillet

Le bon fonctionnement de l'Amap dépend de la participation de chaque membre. Chaque distribution, pour qu'elle se déroule dans de bonnes conditions, nécessite la présence de 2 ou 3 AMAPiens pendant toute sa durée. UN PLANNING établi à l'avance sera mis en place par le responsable du contrat. Chaque consommateur devra s'inscrire sur ce planning en fonction de ses disponibilités et tenir cet engagement : arrivée à 18 H 25, participation active en cours de distribution, départ une fois la distribution terminée. En cas d'empêchement de dernière minute, merci de trouver un remplaçant.

Date d'aide à la distribution : le

L'AMAP dispose d'un site Internet dont l'adresse est la suivante :
<http://amap-oloron.voila.net/>

Date et signature : Le responsable

Contact pour automne 2016

- Responsable du contrat Légumes Hugues MORO :
Carole Fressignac : carole.fressignac@laposte.net
Pascale Sibel : pascale.sibel@orange.fr

- Coordination de l'AMAP Oloron :
Marie-Pierre Langla 05.59.34.17.40 / Pierre Claverie 05.59.39.65.94